

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, M. ACHAOU

VILLE DE PULNOY

CR N°2012-86 - SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 21 juin 2012

Étaient présents : MM ROYER FEUILTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PICCOLI PERROLLAZ
ANDRE HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER PELTIER CASTELA SIMON GEORGES
VULCANO FROMENT DUSSIAUX VAGUENEZ OGIEZ DEVITERNE GOUDOUT MICHEL MILLOT

Absents excusés :

L WEHRLÉN a donné pouvoir à F. PERROLLAZ
M. MARCHAL-BATT a donné pouvoir à G. ROYER

Secrétaire : G. NICOLA

Le Maire, en préambule, souhaite faire un point sur ce qui a été vécu sur la commune dans la nuit du 21 au 22 mai dernier. Il souligne la qualité du travail de la Réserve Communale de Sécurité Civile, qui a répondu à l'appel, dans des délais très courts. Les réservistes ont répondu à leur engagement. Ces événements ont pu être appréhendés comme un exercice grandeur nature, qui a permis de faire ressortir les actions à améliorer. Ainsi, il a été constaté qu'il est indispensable d'acheter des pompes. L'action de la Réserve Communale a permis aux pompiers d'intervenir davantage sur Saint Max et Essey.

Le Maire explique que la mairie a aujourd'hui été destinataire d'une note de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, informant que le dispositif préfectoral « solidarité urgence » est clos. Les demandes d'aide des administrés doivent désormais être traitées selon le droit commun. Dans le cadre de ce dispositif d'urgence, des aides financières ont été distribuées aux Pulnéens : 4 000€ ont été débloqués par la CAF et 525€ par la Préfecture. En outre, le Grand Nancy doit délibérer pour appliquer une réfaction sur les factures d'eau des sinistrés. Il s'agit là aussi d'une belle démarche de solidarité.

Le Maire souligne la très grande disponibilité tant de la Préfecture que du Grand Nancy lors de ces événements.

Le Maire remercie C. Simon pour son efficacité dans le management de la Réserve Communale.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de modifier la délibération n° 8, pour ajouter un élément. Le Conseil Municipal donne son accord. La nouvelle délibération est distribuée.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2012 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation.

1) Résidences Vertes : signature du traité de concession d'aménagement entre la ville de Pulnoy et Cirmad Est

Le Maire explique que cette 1^{ère} question est retirée. En effet, la mairie a souhaité que le projet de convention rédigé par l'aménageur soit examiné par notre conseil juridique. Les résultats de cet examen ne sont arrivés qu'aujourd'hui et certains éléments sont à revoir. Par conséquent, le Conseil Municipal sera saisi pour délibération du nouveau projet de convention lors de sa prochaine réunion.

Accord du Conseil Municipal.

Arrivée de M. Piccoli.

2) Dispositif de la méridienne : reconduction pour l'année 2012-2013

A. André rappelle le contexte de la création du dispositif de la méridienne, qui permet aux assistantes maternelles, par un accord de la PMI et de la CAF, d'obtenir un ou deux agréments supplémentaires. La convention de la méridienne, signée entre les parents, l'assistante maternelle et la ville rappelle les droits et les obligations de chacun. Le nombre d'enfants gardés dans le cadre de la méridienne n'a pas été très élevé en 2011 mais les assistantes maternelles souhaitent maintenir ce dispositif.

A. André précise que la cantine ne fait pas concurrence à la méridienne, car celle-ci est plus intéressante fiscalement pour les parents, même si les tarifs sont plus élevés.

N. Goudout souhaite connaître le tarif 2011.

A. André répond qu'il était de 8,56€.

Le Maire souhaite remercier M. Piccoli d'avoir permis le maintien de la méridienne après la mise en place de la cantine, car cela permet aux familles d'avoir un vrai choix de mode de garde.

Vote : à l'unanimité.

3) Attribution de la salle Roger Galmiche à tarifs réduits pour le Conseil Général pour les 27 septembre et 13 novembre 2012

M. Ogiez donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité.

4) Attribution de la salle Roger Galmiche à titre gracieux pour la Chorale aux 4 Vents le 26 juin 2012

M. Ogiez donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité.

5) Demande de subvention de l'association sportive du collègue pour un stage en plein air

JF Piccoli donne lecture du projet de délibération.

Le Maire rappelle que le collègue n'est pas une compétence communale mais que la commune a toujours apporté un soutien, même symbolique.

D. Deviterne répond que ce soutien symbolique explique la modicité de la somme.

Vote : à l'unanimité.

6) Mise à disposition de moyens pour les manifestations : signature de la convention entre la ville de Pulnoy et le Grand Nancy

S. Dussiaux explique l'objet de la délibération et de la convention.

Le Maire précise que 5 ou 6 communes ont conventionné avec le Grand Nancy. C'est une convention qui permet de soulager les services municipaux pour les manifestations du plan d'eau, la fête de la musique, le forum des associations.

Vote : à l'unanimité.

7) Marchés de téléphonie fixe et mobile : signature d'avenants de transfert de SFR à Vivendi télécom

M. Ogiez donne lecture du projet de délibération.

N. Goudout annonce que le groupe opposition s'abstiendra pour ce vote, car mis devant le fait accompli.

Vote : 4 abstentions (D. Deviterne – N. Goudout – JM Michel – G. Millot)

Pour : 23.

8) Modification du tableau des effectifs communaux

Le Maire explique les trois points de la délibération.

Concernant le 3ème point, la transformation d'un poste de catégorie B en catégorie A s'explique par le fait que le volet urbanisme va être géré, à 80% par le Grand Nancy. La mairie a donc davantage besoin d'un personnel généraliste que spécialiste en urbanisme. De plus, il est nécessaire de renforcer le pôle de la direction générale.

N. Goudout demande si ce nouvel agent a déjà été recruté.

Le Maire répond que le recrutement est prévu le 2 juillet.

JM Michel demande si ce recrutement extérieur ne va pas pénaliser le personnel.

Le Maire répond que ce poste a été proposé au personnel, mais qu'aucun agent ne s'est porté candidat.

Vote : à l'unanimité.

9) Dossiers de demande de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie

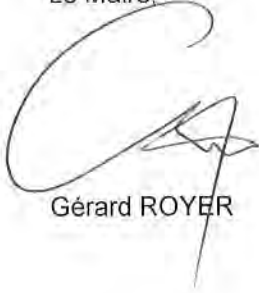
JM Heinly donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité.

JM Michel annonce que, pour des raisons professionnelles, il doit quitter Pulnoy. Il doit donc abandonner ses fonctions de conseiller municipal.

Fait à Pulnoy, le 5 juillet 2012

Le Maire,



Gérard ROYER



Le secrétaire de séance,



Gilbert NICOLA